

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.03.2023*Publiée le 31.03.2023*

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34
Quorum	20

Étaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ÉNÉE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

Délibération n° 2023 / 41

Objet : Otri - Lancement de la consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative et du tri à la source des biodéchets

Il convient de délibérer pour lancer la consultation en procédure adaptée d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma de gestion des déchets ménagers incluant la mise en place du tri à la source et d'une collecte séparée des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative. Les critères proposés sont : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique, avec possibilité de négociation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma de gestion des déchets ménagers incluant la mise en place du tri à la source et d'une collecte séparée des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative » avec comme critères 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique et possibilité de négociation ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique DELIVETLe Président,
Philippe PESQUEREL